

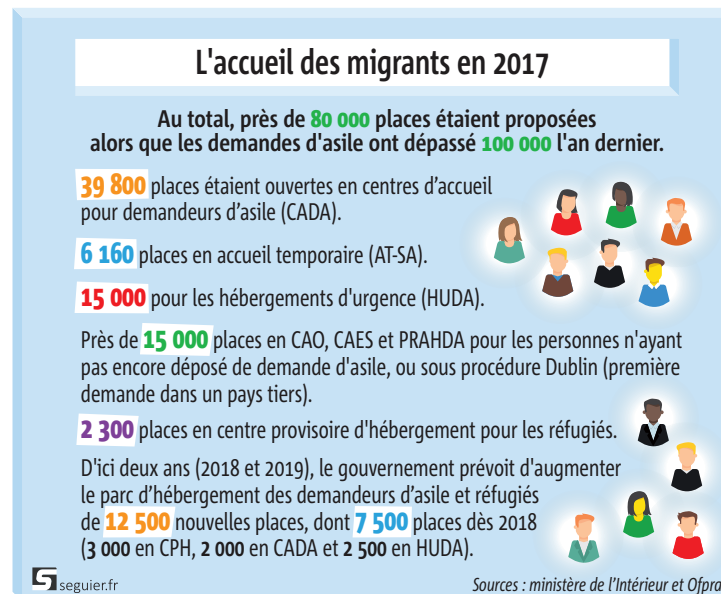
Accueil des migrants, les maires « au pied du mur »

Les communes demeurent au cœur de la problématique de l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés en particulier.

« **F**ace aux flux migratoires, nous, les maires, sommes au pied du mur », ont alerté, mi-décembre, plusieurs élus de grandes villes (Bordeaux, Grenoble, Lille, Nantes, Rennes, Strasbourg, Toulouse) dans une tribune paru dans *Le Monde*. Une démarche soutenue depuis par l'Union des centres communaux d'action sociale. Les maires s'alarment de la pénurie de moyens pour l'accueil de migrants. Ils témoignent d'une « urgence », « là sous nos yeux ». Urgence « sociale », « de solidarité », vis-à-vis des demandeurs d'asile, mais aussi de ceux qui ont eu le statut de réfugié ou des déboutés qui « malgré tout restent sur notre territoire ». Les maires demandent à l'État – après avoir rappelé sa responsabilité « pleine et entière » sur ce sujet – de « nouvelles mesures », « à la hauteur de la crise ». Ils ne veulent plus se contenter de quelques places supplémentaires ouvertes l'hiver pour suppléer aussi les dispositifs d'hébergement des demandeurs d'asile « complètement saturés et ce, malgré l'augmentation régulière du nombre de places ».

Construire un plan national d'accueil

Les élus proposent aussi l'organisation d'un « réseau solidaire entre les villes de France » qui deviendrait l'interlocuteur majeur de l'État, auquel les élus demandent un cadre de travail clarifié avec eux et un « véritable plan d'accueil des migrants qui répondent à leurs droits fondamentaux ».



L'AMF souligne « la nécessité d'un plan national construit dans la durée pour faire face aux prévisions d'arrivées de migrants dans les prochaines années ». Ce message a été relayé par la maire de Bondy (93), Sylvine Thomassin, vice-présidente et porte-parole de l'AMF, auprès du député Aurélien Tâché. Chargé, l'été dernier, par le chef de l'État de « repenser l'intégration des étrangers en situation régulière », il devrait remettre son rapport dans les prochaines semaines. Concernant le logement des réfugiés (reconnus et donc en situation légale), le ministre de l'Intérieur a demandé, en décembre, aux préfets de trouver 20 000 logements pour les accueillir. Le paradoxe, c'est que des milliers de logements avaient été mobilisés par les communes, à l'automne 2015, pour relocaliser des réfugiés venant de pays tiers. Très peu ont été utilisés.

L'hébergement des migrants en général reste un sujet ultra-épineux politiquement. Le ministre de l'Intérieur, en prévision d'un nouveau projet de loi sur l'asile et l'immigration qui devrait être présenté en Conseil des ministres le 21 février, a émis des circulaires (les 4 et 12 décembre) obligeant les gestionnaires de centres d'hébergement à participer au recensement et à l'évaluation – par des agents de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) – de la situation des personnes étrangères qui y ont recours.

Opposition au recensement

Les associations dénoncent ce « tri », jugent cette circulaire incompatible avec le Code de l'action sociale et des familles, et le principe de l'accueil inconditionnel. Elles craignent

Des CAO aux CAES

On connaissait les CAO. Beaucoup de communes ont découvert ces « centres d'accueil et d'orientation » le jour même de leur ouverture pour y accueillir des migrants sans abri du Calais ou d'Île-de-France. Le ministère de l'Intérieur souhaite aujourd'hui développer des « centres d'accueil et d'examen des situations » (CAES). Le but est le même : aider la personne à faire le point sur sa situation administrative. La durée d'accueil est écourtée à 15 jours. Le temps de trouver une autre mise à l'abri. Sept centres existent, dans les Hauts-de-France et en Île-de-France. Le ministère veut créer 200 places en CAES dans chaque région.

que cela ne conduise « les personnes sans autorisation de séjour et à la recherche d'un lieu pour vivre à éviter les centres d'hébergement et à rester dans l'errance ». Avec le risque de nouveaux squats dans les villes. Elles ont fait appel au Conseil d'État, mi-janvier. Leur démarche a été appuyée par le Défenseur des droits, Jacques Toubon, le 19 janvier. Il recommande à son tour le retrait de ces circulaires jugeant qu'elles « se heurtent aux principes fondateurs de l'hébergement d'urgence » en organisant « un traitement différencié » des résidents.

La visite du chef de l'État à Calais, le 16 janvier, n'a pas suffi à apaiser les tensions. Cet hiver ne s'annonce pas moins difficile que le précédent. Même si, à Calais, le nombre de migrants a fortement baissé, l'errance de 500 à 600 d'entre eux demeure. L'État devrait reprendre la responsabilité des distributions de repas organisées ces dernières semaines par les associations.

Emmanuelle STROESSER